

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 juin 2025

Point 20 de l'ordre du jour

**Tarification 2025-2026
pour l'accueil en formation d'ingénieur d'étudiants des métiers
(Contrat de professionnalisation)**

Délibération n°25-06-29

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, approuve les tarifs 2025-2026 pour l'accueil en formation d'ingénieur d'étudiants des métiers conformément à l'annexe 1.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 25 juin 2025.

Le Président du Conseil d'administration,


BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :

☐

ABSTENTIONS :

☐

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE 1

Tarification 2025-2026 pour l'accueil en formation d'ingénieur d'étudiants des métiers

Catégorie d'élèves	Formation suivie	Tarification 2025-2026
1° élèves-ingénieurs	Formation d'ingénieur sous statut d'étudiant des métiers <i>Taux plein</i> <i>Taux réduit</i>	15 000 € 7 500 €

Le taux réduit est applicable aux PME¹

¹ Au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique